

Processus de sélection des observateurs des FIC issus des organisations de la société civile (OSC), des entités du secteur privé (ESP) et des organisations de peuples autochtones (OPA)

Structure, rôles et responsabilités du Comité conjoint de sélection des observateurs

Aperçu des rôles et de la structure du Comité conjoint de sélection des observateurs

Lors de la sélection des observateurs, le Comité fournira des conseils sur les détails du processus, y compris les critères utilisés pour guider la sélection des candidats et, pour le processus des OSC, déterminer l'admissibilité des votants. Les membres du Comité interviendront également si des questions sont soulevées au cours du processus de sélection, aideront à choisir les candidats à inclure sur le bulletin de vote pour chaque siège, et auront le dernier mot concernant la sélection des observateurs au sein de leur propre groupe constitutif.

Les processus de sélection des observateurs des OSC, des ESP et des OPA pour 2020¹ seront menés simultanément. Afin de favoriser l'efficacité des processus de sélection et l'apprentissage au sein des trois groupes, un comité de sélection conjoint des observateurs de la société civile, du secteur privé et des peuples autochtones sera formé de membres du groupe d'observateurs actuels et d'autres experts reconnus. Il sera composé des membres suivants :

- quatre représentants des OSC : un pour chacune des régions ;²
- deux représentants du secteur privé ;
- deux représentants des organisations de peuples autochtones ;
- chaque groupe constitutif devrait avoir un représentant du réseau consultatif de parties prenantes sur le financement de l'action climatique (*Stakeholder Advisory Network on Climate Finance*, ou SAN) ; le Comité de sélection comptera lui aussi un représentant désigné du SAN ;
- les animateurs des processus de sélection des observateurs de la société civile et du secteur privé (RESOLVE et CLIMA) ;
- un représentant de l'Unité administrative des FIC³, nommé d'office à titre de conseiller.

Comme indiqué ci-dessus, on s'attend à ce que les membres du Comité de sélection issus des OSC, des ESP et des OPA incluent des membres actifs du SAN, afin d'aider à tirer les leçons des efforts déployés par ce réseau.

¹ RESOLVE facilitera le processus de sélection des observateurs des OSC ; Clima Capital Partners (CLIMA) facilitera le processus de sélection des observateurs des ESP ; et deux observateurs actuels des Organisations de peuples autochtones coordonneront le processus de sélection des observateurs de ces organisations (Edna Kaptoyo, *Pastoral Communities Empowerment Programme (PACEP)* et *Indigenous Peoples' International Centre for Policy Research and Education*, et Grace Balawag, *Tebtebba Foundation*).

² Les quatre régions retenues aux fins du processus de sélection des observateurs des OSC sont les suivantes : Afrique et Moyen-Orient ; Europe de l'Est, Asie centrale, Asie et Pacifique ; Amérique latine et Caraïbes ; pays donateurs.

³ N.B. : Le représentant de l'Unité administrative des FIC siégeant au Comité conjoint fournira des conseils techniques pendant les processus de sélection ; il ne participera pas à la prise de décisions.



Le Comité de sélection se réunira pour discuter des processus de sélection, y compris des critères de sélection des observateurs, des calendriers et des enjeux qui se posent. Les décisions spécifiques aux processus de sélection des observateurs des OSC, des ESP et des OPA seront prises par les représentants de ces groupes d'organisations (par exemple, les représentants du secteur privé ne prendront pas de décisions concernant le processus de sélection des observateurs des OSC, etc.). Les décisions seront prises par consensus.

Pour éviter les conflits d'intérêts, les membres individuels du Comité et leurs organisations ne devraient pas postuler les postes d'observateurs dans le cadre du processus de sélection actuel pour le mandat 2021-23. Les personnes ou organisations qui décident de poser leur candidature seront invitées à se récuser de toute décision concernant la sélection des observateurs pour le comité pour lequel elles auront postulé.

Aperçu des processus de sélection et du rôle du Comité conjoint de sélection des observateurs

Cette section décrit le rôle du Comité de sélection pendant l'organisation et le lancement du processus, le recensement des candidats et l'examen des candidatures, ainsi que la sélection des observateurs. Les tâches spécifiques aux processus de sélection des représentants des OSC, des ESP et des OPA ont été détaillées séparément, le cas échéant.

Rôle du Comité de sélection dans l'organisation et le lancement du processus

Les responsables du processus de sélection des observateurs de RESOLVE convoqueront le Comité au moment de lancer les processus de sélection (comme indiqué ci-dessous, le Comité se réunira également pour l'examen final et la confirmation des candidats sélectionnés par les groupes constitutifs respectifs). Pendant la mise sur pied du Comité de sélection, les membres peuvent être consultés sur divers aspects des processus de sélection, comme décrit ci-dessous.

RESOLVE et CLIMA dirigeront respectivement les processus d'autosélection des OSC et des ESP. De même, les processus d'autosélection des OPA seront coordonnés par deux observateurs actuels des OPA (Edna Kaptoyo, *Pastoral Communities Empowerment Programme (PACEP)* et Grace Balawag, *Tebtebba Foundation*). Les processus correspondant aux trois groupes constitutifs, notamment les critères de sélection des observateurs communs⁴ et les jalons du calendrier, seront animés et coordonnés en parallèle.

RESOLVE, CLIMA et les coordonnateurs du processus de sélection des observateurs des OPA consulteront les membres des groupes constitutifs respectifs du Comité sur les détails du processus de sélection, y compris le processus et le calendrier proposés, les critères de sélection des candidats et le processus de recrutement des candidats de chaque groupe constitutif, qui seront examinés et sélectionnés par le Comité. Un webinaire de lancement des processus de sélection des observateurs des OSC, des ESP et des OPA a eu lieu en août 2020.

Après le lancement du processus, les responsables de la sélection des observateurs pourraient solliciter l'aide du Comité de sélection afin d'encourager la participation au processus.

⁴ Il est possible que certaines questions particulières soient ajoutées ou adaptées pour l'un ou l'autre des groupes constitutifs.



Processus de recensement et de sélection des candidats aux postes d'observateurs des OSC

Il convient de noter que le secteur de la société civile est vaste et comprend de nombreux groupes d'intérêt tels que les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations communautaires locales, les syndicats, les groupes de jeunes, les groupes de recherche et de réflexion et les fondations. Ces groupes interviennent dans divers domaines de l'environnement et du changement climatique et mènent de nombreuses activités uniques ou qui se chevauchent, comme le plaidoyer politique, la prestation de services, la recherche/formation et la communication. En outre, les FIC visent à encourager la participation des groupes sous-représentés au sein de la société civile — par exemple, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et autres — au programme de sélection des observateurs représentant les parties prenantes.

Après la clôture de la période de candidature, RESOLVE procédera à une présélection des candidats. Les dossiers de candidature seront examinés pour en confirmer l'admissibilité, et classés en fonction des critères de sélection des observateurs pour la période 2020. Cela fait, RESOLVE invitera les OSC membres du Comité de sélection à examiner les dossiers des 5 à 7 meilleurs candidats pour les sièges de leur région. Les membres du Comité auront également accès à la base de données complète des candidats, au cas où ils souhaiteraient examiner d'autres candidatures, ou auraient des questions concernant les recommandations de RESOLVE.

Chaque membre des OSC siégeant au Comité sera responsable de l'examen et de la sélection des candidats pour 5 sièges d'observateurs. Il devra notamment examiner attentivement les candidatures transmises par RESOLVE, tenir des entretiens téléphoniques avec les candidats pour élucider toute question concernant les candidatures, le cas échéant, et transmettre à RESOLVE une liste de 3 à 5 candidats finaux à inscrire sur le bulletin de vote pour chaque siège d'observateur. Les organisations de la société civile choisiront parmi ces candidats celui qui deviendra leur représentant. RESOLVE peut fournir un soutien pour l'organisation des entretiens téléphoniques avec les candidats, le cas échéant, y compris une aide pour l'établissement des horaires ou la fourniture de matériel. En fonction des disponibilités, un membre du personnel de RESOLVE pourrait également se joindre à l'appel pour fournir un soutien et répondre à toute question relative au processus.

Processus de recensement et de sélection des candidats aux postes d'observateurs des ESP

Le secteur privé est composé d'un large éventail de réseaux et d'organisations axés sur le secteur privé tels que les associations d'entreprises, les chambres de commerce, les groupes de réflexion et les sociétés de conseil.

Après la clôture de la période de candidature, CLIMA procédera à une présélection des candidats. Les dossiers de candidature seront examinés pour en confirmer l'admissibilité, et classés en fonction des critères de sélection des observateurs pour la période 2020. Cela fait, CLIMA dressera une liste des candidats présélectionnés, ainsi qu'une liste complète des candidats au Comité du secteur privé aux fins d'examen. (Le Comité du secteur privé comprend les deux observateurs du secteur privé siégeant au Comité de sélection, ainsi que d'autres observateurs des FIC). CLIMA organisera une audioconférence pour examiner les candidatures recommandées et répondre à toute question soulevée concernant les candidats et les recommandation qu'elle aura formulées.



Des entretiens seront organisés avec les candidats figurant sur la liste restreinte. On visera à inclure au moins un membre du secteur privé siégeant au Comité de sélection. CLIMA interviendra à titre d'animateur. À l'issue de ces entretiens, CLIMA soumettra au Comité de sélection la liste des candidats présélectionnés convenue par le Comité du secteur privé.

D'autres audioconférences seront programmées avec le Comité du secteur privé en fonction de l'évolution du processus de sélection et des résultats des entretiens (par exemple, pendant le processus de sélection de 2015, il a fallu déployer d'importants efforts bilatéraux de sensibilisation).

Processus de recensement et de sélection des candidats aux postes d'observateurs des OPA

Le secteur des OPA est constitué de réseaux régionaux et d'organisations locales représentant des milliers d'ethnies et de groupes tribaux répartis dans le monde entier.

La sélection des observateurs issus des OPA sera dirigée et facilitée par des représentants des OPA, y compris des observateurs passés ou présents de chaque région : Asie, Pacifique, Amérique latine et Afrique. Les décisions sur les candidats à retenir, depuis le processus de présélection jusqu'à la sélection finale, seront prises par consensus. En raison des quarantaines et des restrictions de voyage imposées par la pandémie de COVID-19, cette sélection se fera par voie virtuelle, par courrier électronique, dans chaque région.

Chaque région dispose d'un serveur de liste régional (Listserv) d'OPA comptant un ou plusieurs réseaux IP régionaux correspondants ainsi qu'une liste d'OPA établie aux fins de la coordination interne et servant au présent processus de sélection et à d'autres fins. Les observateurs actuels mèneront des actions de sensibilisation (par courriel) pour promouvoir la participation au processus de sélection des observateurs de chaque région - Asie, Pacifique, Amérique latine et Afrique. L'invitation à participer au processus de sélection interne des observateurs, par le biais de la liste régionale des réseaux IP et des OPA, sera communiquée avec les informations nécessaires concernant l'objectif, les critères de sélection, et le processus et le calendrier de sélection. Elle s'adressera aux réseaux et organisations régionaux de peuples autochtones, lesquels transmettront leur choix de candidats en tenant compte des besoins particuliers établis pour chacun des comités et pour chacune des régions. La répartition des postes d'observateurs dépend des programmes mis en œuvre par les FIC dans les pays bénéficiaires, par région, et vise à promouvoir l'engagement des observateurs non seulement au niveau mondial et régional, mais aussi au niveau national et local.

L'équipe régionale de sélection des observateurs issus des OPA (animée par les observateurs actuels des FIC) de chaque région procédera ensuite à la présélection des candidatures reçues en veillant à la conformité aux critères d'admissibilité (critères d'admissibilité des observateurs pour 2020). Tel qu'indiqué par le passé, il importe que les nominations et la représentation des OPA (et non les candidatures individuelles) soient basées dans les pays bénéficiaires des FIC afin de favoriser l'engagement et la défense des intérêts au niveau local.

L'équipe régionale de sélection des OPA établira la liste restreinte des candidatures reçues des réseaux et organisations autochtones. Cette liste sera renvoyée au serveur de liste régional pour une sélection finale par consensus (le processus de sélection des OPA vise toujours à assurer la recherche d'un consensus). Ensuite, chaque équipe régionale fournira la liste des observateurs finalistes sélectionnés avec leurs suppléants pour soumission aux FIC.

Décisions finales

Comme décrit ci-dessus, RESOLVE, CLIMA et les coordinateurs des processus de sélection des observateurs issus des OPA proposeront une liste restreinte commune de candidats pour tous les sièges des FIC. Pour le groupe constitutif des OSC, ce processus sera guidé par les résultats du scrutin. Pour les groupes constitutifs des ESP et des OPA, il sera guidé par les efforts de sensibilisation et de coordination déployés avec les groupes constitutifs internationaux dans le domaine du changement climatique, ainsi qu'avec leurs comités de sélection respectifs. Le fait de disposer d'une liste commune de tous les candidats observateurs permettra au Comité de sélection de prendre en compte les critères de sélection généraux axés sur une représentation équilibrée : couverture géographique (présence mondiale, régionale, nationale et locale) ; équilibre entre les sexes ; expertise technique en matière de climat. Quand ces questions auront été réglées par consensus, chacun des représentants du Comité de sélection de chacun des quatre groupes constitutifs prendra la décision finale quant aux organisations dont la candidature sera retenue pour servir à titre d'observateurs auprès des FIC. Les décisions seront prises par consensus.

Calendrier des activités du Comité de sélection

- **Septembre :**
 - Le Comité de sélection est convoqué par RESOLVE, qui distribue des informations servant à renseigner ses membres sur leur rôle et sollicite un premier retour d'information sur le processus et les documents de sélection.
 - RESOLVE, CLIMA et les coordinateurs des processus des OPA tiennent une première réunion virtuelle avec le Comité pour présenter les membres et mettre la dernière main aux documents relatifs au processus et à la sélection. CLIMA forme également un comité des ESP supplémentaire pour soutenir le processus de ces entités.
 - Pour le processus des OPA, l'appel à nominations/candidatures est diffusé par chacun des observateurs régionaux actuels des FIC par le biais de listes de diffusion régionales et mondiales.
 - Lancement du processus d'inscription des électeurs (pour les OSC) et de l'appel à candidatures ; les membres du Comité de sélection appuient les efforts déployés pour encourager la participation.
- **Octobre-novembre :**
 - Membres du comité de sélection des OSC :
 - RESOLVE convoque des réunions virtuelles pour discuter des candidatures et des listes initiales de candidats ; examen des instructions pour présenter une candidature.
 - RESOLVE collabore avec les membres du Comité de sélection issus des OSC pour planifier les audioconférences avec les candidats, selon que de besoin.
 - Les membres du Comité de sélection issus des OSC dressent une liste restreinte de 3 à 4 candidats par siège à combler.
 - Membres des ESP :
 - Le Comité des ESP examine les candidatures et mène des actions de sensibilisation auprès des réseaux et contacts du secteur privé afin de recenser d'autres candidats, le cas échéant.
 - CLIMA établit une liste restreinte de candidats à soumettre à l'examen du comité des ESP, répond à toute question concernant les candidats et/ou ses

propres recommandations, et examine les mesures supplémentaires possibles — par exemple pour augmenter le nombre de candidats.

- Les membres du comité des ESP peuvent organiser des audioconférences supplémentaires au fil du processus de sélection et organiser des entretiens avec les candidats présélectionnés.
- Processus des OPA :
 - Les observateurs actuels procèdent à un premier tri des candidatures reçues et établissent une liste restreinte.
 - Des efforts supplémentaires de sensibilisation sont déployés au besoin pour recenser d'éventuels candidats aux postes d'observateurs.
 - La liste restreinte de candidats recommandés est communiquée aux organisations régionales de peuples autochtones et aux serveurs de liste dans le but de forger un consensus.
- Lancement du scrutin des OSC
 - **Novembre** : Réunions du Comité du Fonds fiduciaire des CIF. Les responsables du processus de sélection des observateurs partagent des rapports intermédiaires sur les progrès.
 - **Décembre** : Les groupes constitutifs des ESP, des OSC et des OPA tiennent des audioconférences pour faire leur choix. Le Comité de sélection communique avec chacun des groupes constitutifs pour examiner les résultats, traiter de toute question ayant trait à l'équilibre de la représentation, et confirmer les décisions finales de chacun des groupes constitutifs. Les candidats sont mis au courant des décisions, et les résultats sont publiés.

Disponibilité et honoraires des membres du Comité de sélection

Les membres du Comité sont tenus de consacrer le temps nécessaire à ses délibérations, et les organisateurs du processus reconnaissent et apprécient leur engagement et leur contribution aux processus de sélection des observateurs.

On attend des membres du Comité issus des OSC qu'ils consacrent aux travaux du Comité environ 25 heures de leur temps entre août et décembre, notamment pour participer à 4 ou 5 réunions virtuelles, examiner les dossiers de candidature, se pencher sur les questions des candidats et fournir des informations sur la liste des candidats à inclure sur le bulletin de vote.

On attend un engagement semblable de la part des membres issus des ESP et des OPA. Cependant, selon la disponibilité des représentants du Comité de sélection, les ESP adapteront leur processus de sélection en fonction de la disponibilité des représentants des ESP siégeant au Comité de sélection.

Des honoraires peuvent être versés aux membres du Comité de sélection qui en font la demande. Ils seront généralement versés aux participants de l'hémisphère Sud qui peuvent avoir besoin d'aide (connectivité internet) pour ce type d'activité de gouvernance mondiale, mais des exceptions pourront être faites au cas par cas par RESOLVE, en consultation avec CLIMA, le PACEP et la Tebtebba Foundation.